

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2018/05
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mai 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
M. ROCHARD Jean-François
M. BISSAY David
Mme RODET Chantal
M. MUZELLE Robert
M. TRIBOLET Didier

Excusés : /

Colette COLLON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.



ORDRE DU JOUR :

- ◆ Travaux centre bourg
- ◆ Subvention Monument aux Morts
- ◆ Avenant convention EPORA
- ◆ Enfouissement ligne HT
- ◆ Parc aventure
- ◆ Fête écotourisme
- ◆ Forum associations
- ◆ Vaisselle espace Violay 1004
- ◆ Salle de la paroisse
- ◆ Commission Jeunes
- ◆ DM
- ◆ Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)
- ◆ Questions diverses

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 23 avril 2018**

Séance du 23 avril 2018	
2018.04.01	Tarifs Espace VIOLAY 1004
2018.04.02	DM 01 - budget Commune
2018.04.03	DM 01 - budget Espace Tourisme et Loisirs
2018.04.04	DM 01 - budget Photovoltaïques
2018.04.05	Autorisation donnée au mairie pour déposer un PC pour l'installation chalet d'accueil
2018.04.06	SEDL : autorisation donnée aux administrateurs pour modifier les statuts

1- Travaux du Centre bourg

Les travaux de mise en séparatif, de déconnection des eaux de sources et d'assainissement le long de la place et rue du souvenir se terminent. Nous avons demandé à la SOGEA de mettre un tuyau en attente pour récupérer la source du puits de l'hôtel Perrier lorsque les travaux de reconstruction seront terminés. Elle sera ainsi déconnectée du réseau assainissement.

La suite des travaux de mise en séparatif de la rue du Monument jusqu'à la rue Pâtissier se fera à partir de la semaine prochaine pour une durée approximative de trois à quatre semaines. Un arrêté sera pris pour interdire l'accès aux véhicules ainsi que le stationnement, rue du Monument. Les riverains pourront utiliser les parkings à proximité (place du cordonnier).

Les branchements de chaque maison le long de la RD1, sur le nouveau réseau d'assainissement se fera le lundi 18 juin de sorte à ce que les commerces et les particuliers soient le moins impactés. Les personnes qui NE SERONT PAS IMPACTEES seront averties individuellement par SUEZ.

Une fuite sur le réseau de l'eau de sources entre les réservoirs et la fontaine de l'église nous contraint à demander à la Lyonnaise des Eaux de la rechercher afin de pouvoir approvisionner à nouveau les toilettes publiques.

Un puits sera réalisé sur la place de l'hôtel PERRIER.

Au niveau de la cour des anciens abattoirs, une pollution aux hydrocarbures a été relevée et une dépollution devra donc avoir lieu avant tout travaux. Le nouveau dégrilleur doit arriver début juin. Il sera déplacé dans la foulée et une fois l'ancien mis hors d'usage, les appels d'offres pour la dépollution, le désamiantage et la déconstruction de l'hôtel et des anciens abattoirs pourront enfin avoir lieu.

M. MUZELLE demande si on peut utiliser la source de Mme JACQUEMOT. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une source privée et que ce n'est pas possible de pouvoir l'exploiter et encore moins de la couper. De plus, il est impossible de la capter dans la mesure où elle suinte par le mur donnant dans la cave et qu'une grosse partie arrive par capillarité. En revanche, il est prévu de capter l'évacuation qui se fait par pompage de la cave et qui débouche sur la rue, et de la diriger dans un regard qui sera relié aux eaux pluviales, de sorte à ce que son évacuation ne se fasse plus en surface de la rue traversière.

2- Subvention Monument aux morts

Le monument aux morts restera en place mais pour sécuriser les cérémonies, trois devis ont été demandés pour installer une plaque gravée des noms des soldats comme de l'autre côté. Les deux obus seront réimplantés avec la chaîne du côté de la place et le réaménagement de la fontaine et des jardinières est prévu.

Un autre devis sera demandé pour le nettoyage du monument.

Le Conseil Municipal opte pour le devis de l'entreprise SION d'un montant de 3700€ et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention aux anciens combattants, au souvenir français et autres.

En ce qui concerne l'éclairage, un devis a été établi par le SIEL pour installer des spots sur les candélabres qui mettront en valeur le Monument.

Par la même occasion, deux spots seront changés rue Merdeuse.

Par ailleurs, le mur de soubassement en prolongement de la place sera refait pour un montant de 8 000 € HT et la fontaine sera transformée en cascade.

Eurovia a prévu d'effectuer l'enrobé de la RD1, de la rue du Monument, de la rue Traversière ainsi que de la place, cette opération devrait être terminée le 20 juillet. Une résine colorée sera appliquée sur la surface de la place proprement dite en septembre. Le marché pourrait reprendre sa place vers la mi-septembre.

Le conseil municipal approuve l'ensemble du projet et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions.

3- Avenant convention EPORA

Mme le Maire a demandé à EPORA de bien vouloir étaler les règlements sur plusieurs exercices. EPORA propose un étalement sur 3 ans à raison de 192.000 euros par an à partir de 2018.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant proposé à l'unanimité.

4- Enfouissement ligne HT

Les travaux d'enfouissement de la ligne HT sur la place Fouillat ont été exécutés par l'entreprise Serpollet. Les fourreaux ont été enterrés et Mme le Maire a demandé à enterrer un fourreau supplémentaire de façon à dissimuler également la seconde ligne HT qui part en direction des Ets Valois. Ainsi, cette dissimulation pourra se faire dans les années à venir moyennant un coût intéressant du fait d'une partie déjà réalisée (il ne restera plus que la traversée entre la place et les Ets Valois à prévoir).

La connexion à la HT se fera le 4 juin. Un groupe électrogène fourni par SIEL permettra l'alimentation en électricité sur la quasi-totalité de la journée, excepté pendant ½ heure, entre midi et 12h30. Toutes les personnes concernées seront averties par téléphone.

La dépose des poteaux qui la supportent se fera dès que possible.

Une tranchée technique a été réalisée pour le passage de la ligne HT. Elle ressemble désormais à un passage permettant de rejoindre la place Fouillat à la rue du Viallet à pieds. Cependant, des vélos l'empruntent et c'est très dangereux du fait de l'arrivée sur la route du Viallet avec une visibilité restreinte dans le virage. Ce passage a donc été interdit aux vélos, une barrière pérenne sera installée pour des raisons de sécurité.

5- PARC AVENTURE

Le parc aventure a ouvert le 5 mai. Depuis les retours sont excellents. Une moyenne de 50 entrées par jour ouvré (un pic à 91 entrées le jeudi de l'ascension). Les trois parcours (enfants, familles et sportifs) sont bien appréciés. Déjà plusieurs centres de loisirs ont effectué des réservations pour juillet et août, ainsi que des groupes.

6- FETE DE L'ECOTOURISME

La fête de l'écotourisme s'est bien déroulée et les associations concernées ont été satisfaites. Ce fut l'occasion de découvrir les activités proposées et beaucoup de personnes des villages alentours ont pu découvrir le site de Fontbonne, les sentiers pédagogiques et le parc aventure.

7- FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu le samedi 9 juin de 14h à 19h, à l'espace Violay 1004. Vingt associations ont d'ores et déjà répondu à l'invitation, ce qui est remarquable. Ce forum des associations est fait pour mettre en avant toutes les associations, faire connaître les nouvelles et permettre ainsi une synergie entre elles. Les habitants tous concernés par la vie du village et son animation, sont donc attendus en nombre samedi après-midi.....

8- Vaisselle Espace Violay 1004

Afin d'éviter les manutentions toujours compliquées, Mme le Maire propose que la vaisselle reste à l'Espace Violay 1004, sauf les verres à buvette dont le nombre sera complété afin que les associations puissent s'en servir.

9- Salle de la paroisse

Comme évoqué au dernier CM, Mme le Maire indique que des travaux seraient à réaliser dans la petite maison destinée à la paroisse, rue des genêts, qui appartient à l'EHPAD. Malheureusement, les travaux de rénovation semblent être conséquents et notamment importants si l'on considère que cette salle reçoit du public.

Mme le Maire propose donc de louer la salle sous la Mairie ayant servi de MJC ces deux dernières années et n'étant plus du tout utilisée depuis plus d'un an. La petite salle attenante pourrait être mise à disposition pour le catéchisme, tout en restant accessible par tous (toilettes à disposition des 3 salles).

Plusieurs hypothèses sont avancées : salle disponible dans les bâtiments de la JAV : aucune

Possibilité de donation de cette maison à la paroisse afin qu'elle n'ait plus de location à payer et fasse le minimum de travaux requis pour une continuité de l'exploitation.

Le Conseil Municipal propose d'examiner les conditions de location qui se rapportent à cette maison, et de voir avec le CCAS s'il est possible de réaliser éventuellement une cession gratuite.

10-Commission jeunes – JP Poiron + J. Serraille

M. POIRON explique que 4 réunions ont été organisées. Un état des lieux a été réalisé. Un sondage a été mis en place avec questions ouvertes auprès des jeunes. Une analyse a ensuite suivi.

Le sondage :

Environ 30 questionnaires ont été distribués par car scolaire (environ 90 au total), 41 ont été retournés, entre 11 et 18 ans, filles et garçons.

Il ressort, en termes d'équipement, une demande de city-park. Il convient de passer à la seconde étape de l'étude pour trouver un site approprié (vraisemblablement vers le terrain de foot) et examiner les coûts et la faisabilité pour proposer un équipement.

Pour cet été : Le panneau de basket pourrait être réinstallé Place Fouillat.

Le grillage du terrain de tennis pourrait être retendu, et le terrain nettoyé, sous réserve qu'il ne pourra être utilisé, avec l'accord de la Sté Linder, que pendant cet été. En effet, cette dernière a émis la volonté de récupérer ce terrain qui lui appartient, dès la fin de l'été.

Le terrain de foot sera entretenu (tondu) de façon à permettre la pratique du foot cet été.

11-DM

Budget principal : écritures concernant la cession par les ASF des terrains des 4 Croix au profit de la commune.

12-RGPD

Le règlement général sur la protection des données est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Son application est rentrée en vigueur le 25 mai dernier. Toutes les entreprises et administrations qui collectent, traitent et stockent des données personnelles sont concernées et doivent se mettre aux normes.

Cette réforme poursuit les objectifs suivants :

Renforcer les droits des personnes et la protection des données,

Rendre aux internautes la maîtrise de leurs informations personnelles,

Responsabiliser les acteurs traitant les données.

Afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, il convient, entre autres, de nommer un DPD (délégué à la protection des données) dont le rôle est d'informer et conseiller les acteurs, de contrôler la bonne application du règlement, de notifier les incidents et de coopérer avec l'autorité de contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

13-Questions diverses :

Travaux de VOIRIE

Les travaux de voirie seront à examiner en détails suite à la baisse de la subvention de Forez Est. Il y a 3 ans, nous avons encore 130.000 euros dédiés à la voirie, il y a 2 ans, suite à la baisse de CFE de l'Ets Linder Ouest, ce montant a été revu à hauteur de 75.000 euros et aujourd'hui, le montant est de 55.000 euros, auquel nous ajouterons env.25.000 euros du Département. Nous sommes donc passés du double au simple pour l'enveloppe de voirie, ce qui veut dire que nous serons obligés d'arbitrer les travaux de façon très compliquée en ne pouvant dorénavant effectuer moitié moins de travaux que ces dernières années.

Forez Est - Ordures ménagères

Quelques nouveautés : les horaires des déchetteries de Forez Est seront harmonisés selon le tableau en pièce jointe.

Pour ce qui est du ramassage des OM, il est question de le réduire à 2 fois par mois, le camion rentrant parfois presque vide. Mme le Maire a attiré l'attention sur les commerçants, artisans et notamment les restaurateurs qui ne peuvent pas se contenter d'un ramassage bi-mensuel. La remarque a été prise en compte et un contact sera pris individuellement pour cerner les besoins.

Concernant les déchets verts, FOREZ EST envisage l'achat de 2 broyeurs qui seront prêtés aux communes, et qui pourront être transportés sans permis poids lourds. La commission environnement étudiera si deux campagnes de broyage sont possibles par les employés communaux.

Parallèlement, une réflexion est menée pour enterrer les containers. Les mairies financeraient les fosses et FOREZ EST les bennes et le système.

Etude de marché par CDC (Caisse des Dépôts et Consignation)

Une étude est menée et financée par la CDC sur la commune concernant l'hébergement. Elle nous confortera (ou non) dans l'idée que Violay est une commune avec un fort potentiel touristique toutefois avec un déficit en hébergement. Cette étude est importante pour trouver des investisseurs et des financeurs.

Disparition PMU

Il devrait malheureusement disparaître de VIOLAY compte tenu du chiffre d'affaires. Mme le Maire a demandé au responsable PMU de venir sur la commune pour lui exposer les projets et qu'il puisse se rendre compte de l'évolution possible du commerce à terme. Une réunion est prévue le 29 juin.

Droit de préemption sur les fonds de commerce

La commune peut se prononcer sur un droit de préemption sur les fonds de commerce, au même titre que sur les bâtiments. L'étude des règles et obligations en vigueur seront présentées à un prochain CM.

Recensement de la population

Il aura lieu en début d'année 2019.

Le musée du chapeau

L'école publique de VIOLAY a eu le 1^{er} prix du chapeau végétal. Remise du prix le 8 juin à 18 h au musée du chapeau à Chazelle Sur Lyon. Bravo pour cette initiative et pour le résultat !

48 h de la Création

Cette manifestation organisée par les musées de Bussières et de Panissières, auquel se joint cette année le musée de Chazelle, organisera les 9, 10 et 11 novembre les 48 h de la création. Violay participera comme d'autres communes à cet événement en décorant un arbre. L'arbre choisi est l'arbre de la Liberté, en face de la mairie. Cette décoration, en corrélation avec les cérémonies du 100^e anniversaire de la fin de la guerre, se fera sur le thème de « liberté, égalité, fraternité », l'école publique et les résidents de l'EHPAD y seront associés.

Prochaine réunion du conseil municipal :

- **Le 10 juillet**

Fait à Violay, le 29 mai 2018

Le Maire,
Véronique CHAVEROT



Le diagnostic technique et financier étant terminé, il est temps de présenter les **nouveaux services** qui seront proposés aux usagers de Forez-Est. Ils s'inscrivent dans une démarche globale d'optimisation pour une gestion durable (économique, technique, sociale et environnementale). Ces services seront présentés en 5 lettres :

- **Déchèteries.** *Objet de la présente lettre.*
- Collecte des ordures ménagères résiduelles
- Collecte des ordures ménagères recyclables (emballages ménagers/papiers)
- Collectes diverses, points de regroupement
- Communication

1. Chaque usager du territoire pourra se rendre sur la déchèterie de Forez-Est de son choix

Pour rappel, la CCFE possède un réseau de 5 déchèteries situées à Chazelles-sur-Lyon, Epercieux-Saint-Paul, Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières.

95% de la population est située à moins de 10 minutes (en trajet routier) d'une déchèterie, ce qui est très convenable.

Actuellement, un usager doit fréquenter la déchèterie située sur le territoire de sa communauté de communes d'origine. **Au 1er janvier 2019, il pourra déverser ses déchets sur la déchèterie de Forez-Est de son choix.** (ex : un usager de Pouilly-les-Feurs pourra se rendre sur la déchèterie d'Epercieux)

Cette décision va permettre de répartir plus équitablement la fréquentation de nos déchèteries :

	Fréquentation actuelle (visites/an)	Nouvelle fréquentation estimée au 1er janvier 2019 (visites/an)
Montrond	30500	33000
Feurs	46000	35500
Chazelles	36500	30000
Epercieux	27500	35000
Panissières	11000	12000

2. Le maintien de la convention d'accès aux déchèteries de Saint-Etienne Métropole

Pour des raisons de proximité et économiques, il a été décidé de maintenir la convention d'accès avec Saint-Etienne Métropole (SEM) permettant aux habitants :

- de la commune de Veauce d'accéder à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon
- de la commune d'Aveizieux d'accéder à la déchèterie de Saint-Héand
- des communes d'Aveizieux, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Rivas et Veauce d'accéder à la déchèterie de Saint-Galmier.

Ce service coûte **340 000€/an** à la CCFE et couvre les frais de fonctionnement liés à l'utilisation des déchèteries de SEM par nos usagers. Le coût actuel ne justifie pas l'implantation d'une nouvelle déchèterie sur le sud de notre territoire (fonctionnement + investissement).



3. Une gestion des hauts de quai (gardiennage) en régie

Les hauts de quai des déchèteries de Chazelles-sur-Lyon, d'Epercieux-Saint-Paul et Feurs sont gérés en régie (11 agents Forez-Est).

La gestion des hauts de quai des déchèteries de Montrond-les-Bains et Panissières est déléguée respectivement à SUEZ Environnement et SERMACO.

Au 1er janvier 2019, le gardiennage sera assuré en régie sur les 5 déchèteries.

4. Des horaires d'ouverture harmonisés

Les horaires actuels d'ouverture de nos déchèteries sont très disparates :

- distinction horaires hiver/été pour les déchèteries de Chazelles, Montrond et Panissières
- amplitudes horaires hebdomadaires toutes différentes

Déchèterie Feurs : 45h

Déchèterie Montrond : 33h

Déchèterie Chazelles : 33h

Déchèterie Epercieux : 27h

Déchèterie Panissières : 27h

- ouverture le dimanche matin pour la déchèterie de Montrond...

Le **volume d'ouverture moyen hebdomadaire** de nos 5 déchèteries est de **165 heures**.

Au 1er janvier 2019, les horaires d'ouverture seront harmonisés (hors Panissières)*

	Haute saison (1 ^{er} avril au 31 septembre)	Basse saison (1 ^{er} octobre au 31 mars)
lundi	14h00-17h00	14h00-18h30
mardi	09h00-12h00 / 14h00-17h00	09h00-12h00 / 14h00-18h30
mercredi	09h00-12h00 / 14h00-17h00	09h00-12h00 / 14h00-18h30
jeudi	09h00-12h00 / 14h00-17h00	09h00-12h00 / 14h00-18h30
vendredi	09h00-12h00 / 14h00-17h00	09h00-12h00 / 14h00-18h30
samedi	09h00-12h00 / 14h00-17h00	09h00-12h00 / 14h00-18h30
dimanche	fermée	

*La déchèterie de Panissières, dont la fréquentation est moins élevée, sera fermée tous les mardis matin, mercredis matin et jeudis matin.

Le **volume d'ouverture moyen hebdomadaire** de nos 5 déchèteries va augmenter : **178,5 heures (+13,5 heures)**.

Les déchèteries seront fermées les jours fériés.

5. Sur chaque déchèterie, un doublon d'agents

Actuellement et certains jours, du monogardiennage (1 seul agent/déchèterie) est mis en place sur les déchèteries d'Epercieux, de Montrond et Panissières.

Le métier évolue et se complexifie face à l'émergence de nouvelles filières de tri. Désormais, il est difficile pour un seul agent de gérer l'accueil, le suivi des usagers et le respect des consignes de tri.

Pour cela, au 1er janvier 2019, il a été décidé de mettre en place 2 agents systématiquement sur chaque déchèterie.

6. Règlement commun, conditions d'accès à définir...

Chaque déchèterie possède son propre règlement. Il est nécessaire d'harmoniser les règles existantes et construire un règlement commun pour tous nos usagers : particuliers, collectivités et professionnels (conditions d'accès, déchets acceptés/refusés, grille tarifaire...).

IMPORTANT : Concernant les nouveaux services proposés au 1^{er} janvier 2019, pour les déchèteries évoquées dans cette lettre et tous les autres points à venir, il sera remis à chaque élu et agent (commune et Forez-Est), un document de type « FAQ : Foire Aux Questions » pour aider à répondre aux interrogations ou réclamations des usagers. Car nous sommes tous au contact, directement ou indirectement de nos habitants et professionnels.